

# Défis, propositions et engagements des organisations de producteurs et de la société civile pour la promotion de l'agriculture familiale en Côte d'Ivoire

## **Remerciements**

Cette publication, fruit d'un travail de consultation nationale des organisations de producteurs, de la société civile et des partenaires, n'aurait été possibles sans les contributions et le soutien de plusieurs acteurs à qui la Plateforme d'Action Nationale pour l'Agriculture Familiale en Côte d'Ivoire (PANAFCI) souhaite témoigner sa reconnaissance. Nous remercions en premier, le Forum Rural Mondial, le Secrétariat technique du Comité consultatif mondial de l'AIAF dont le soutien financier a permis l'organisation des consultations nationales sur les propositions des politiques en faveur de l'Agriculture familiale en Côte d'Ivoire.

Nos remerciements vont ensuite, à l'endroit :

- de l'Assemblée Nationale de Côte d'Ivoire pour son soutien moral et financier à nos actions ;
- du Ministère de l'Agriculture et du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques pour leur soutien et le travail en partenariat avec la PANAFCI ;
- de la FAO pour ses conseils avisés ;
- des élus locaux à travers l'Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire (ARDCI) et des autorités administratives locales pour leur soutien à nos actions au niveau local et de Helen Keller International (HKI), dont le soutien financier a permis d'éditer ce document.

## TABLE DES MATIERES

<b>REMERCIEMENTS.....</b>	<b>3</b>
<b>AVANT PROPOS.....</b>	<b>5</b>
<b>1. INTRODUCTION .....</b>	<b>6</b>
1.1. Déclaration de l'année internationale de l'agriculture familiale : rappel du processus.....	6
<b>2. APPROCHE DEFINITIONNELLE ET IMPORTANCE DE L'AGRICULTURE FAMILIALE.....</b>	<b>8</b>
2.1. Approche définitionnelle.....	8
2.2. Importance de l'agriculture familiale en Côte d'Ivoire.....	9
<b>3. PREOCCUPATIONS DES ACTEURS A LA BASE ET DEFIS DE L'AGRICULTURE FAMILIALE .....</b>	<b>10</b>
3.1. Faible accès et contrôle des semences par les petits producteurs.....	10
3.2. Non sécurisation des droits fonciers des petits exploitants agricoles.....	10
3.3. Défis du financement de l'agriculture, et des exploitations familiales agricoles en particulier.....	11
3.4. Défis de la valorisation du statut socio-professionnel des petits producteurs et du manque d'intérêt des jeunes pour l'agriculture.....	12
3.5. Défis de l'amélioration de la rentabilité de l'agriculture familiale.....	13
<b>4. PROPOSITIONS DE MESURES POLITIQUES .....</b>	<b>15</b>
4.1. Garantir l'accès durable des petits producteurs aux semences de qualité .....	15
4.2. Adopter des mesures garantissant la sécurisation durable des droits des petites exploitations agricoles paysannes sur le foncier.....	16
4.3. Assurer le financement adéquat de l'agriculture, et des exploitations familiales agricoles, en particulier.....	16
4.4. Valoriser le statut socio-professionnel des producteurs agricoles et promouvoir les jeunes dans l'agriculture.....	17
4.5. Adopter des mesures visant l'amélioration de la rentabilité des exploitations agricoles familiales.....	17
<b>5. - ENGAGEMENTS DE LA SOCIETE CIVILE.....</b>	<b>18</b>

## **Avant-propos**

Le présent document porte sur l'analyse des défis de l'Agriculture familiale en Côte d'Ivoire, la proposition de mesures politiques en vue de soutenir les systèmes alimentaires auxquels elle donne vie, ainsi que les engagements des acteurs de la société civile, les organisations de producteurs en première ligne, pour contribuer à la souveraineté alimentaire en Côte d'Ivoire.

Il est le fruit des réflexions menées à l'occasion des différentes rencontres (au niveau local et national) initiées par la Plateforme Nationale pour l'Agriculture Familiale en Côte d'Ivoire (PANAFCI) et ses partenaires dans le cadre de la célébration de l'Année Internationale de l'Agriculture Familiale, 2014.

Les contributions sont principalement celles des producteurs à la base, dans toutes leurs diversités, à travers les comités régionaux de la PANAFCI, les consultations faites auprès des différentes organisations faïtières de producteurs, éleveurs et pêcheurs et des résultats issus d'un atelier national organisé le 15 juillet 2014 à Abidjan, à l'attention des délégués des producteurs de toutes les régions de la Côte d'Ivoire, des partenaires au développement et des services techniques des Ministères en charge des secteurs agricoles.

Le Comité de pilotage de la PANAFCI dont la composition est reprise ci-dessous s'est penché sur la synthèse des résultats de ces différentes consultations et a procédé à une articulation des propositions, à l'échelle locale et nationale d'une part et à l'échelle nationale et internationale d'autre part.

### **Composition du Comité de pilotage de la PANAFCI**

*Centre Suisse de Recherche Scientifique en Côte d'Ivoire (CSRS)*

*Association Ivoirienne des Sciences Agronomiques (AISA)*

*Université des Collectivités*

*Inades-Formation*

*Association Nationale des Organisations Professionnelles Agricoles de Côte d'Ivoire (ANOPACI)*

*Fédération Nationale des Coopératives de Pêche de Côte d'Ivoire (FENACOPECI)*

*Fédération Nationale des Coopératives de Vivriers de Côte d'Ivoire (FENACOVICI)*

*Confédération Nationale des Acteurs du Vivrier de Côte d'Ivoire (CNAVICI)*

*Fédération Nationale des Eleveurs de Petits Ruminants de Côte d'Ivoire (FENAPRUCI)*

*Chambre Nationale d'Agriculture de Côte d'Ivoire*

*Convention de la Société Civile Ivoirienne (CSCI)*

*Les structures spécialisées : Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER), Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et Conseil Agricole (FIRCA) et Centre National de Recherche Agronomique (CNRA) assurent l'appui-conseil technique au comité.*

## 1. – INTRODUCTION

### 1.1. Déclaration de l'Année internationale de l'agriculture familiale : Rappel du processus

La déclaration de l'Année internationale de l'agriculture familiale (AIAF) est la consécration de trois années d'intenses campagnes depuis 2007 appuyées par plus de 360 organisations des 5 continents, sous l'orientation d'un Comité Consultatif Mondial (CCM) et le Forum rural Mondial jouant le rôle de Secrétariat technique (coordination). Inades-Formation, très actif dans cette campagne, est membre du CCM représentant les ONG Africaines. Cette mobilisation mondiale de la société civile, soutenue par différents Gouvernements, a conduit à la proclamation de 2014 Année Internationale de l'Agriculture Familiale (AIAF) par la 76ème Session de l'Assemblée Générale de l'ONU, à travers sa résolution n° 66/222 du 22 décembre 2011. Dans cette résolution, l'ONU, affirme que l'agriculture familiale (AF) et les petites exploitations constituent un moyen important de parvenir à une production alimentaire viable, propre à assurer la Sécurité alimentaire. Elle considère qu'en aidant à assurer la sécurité alimentaire et à faire reculer la pauvreté, l'agriculture familiale et les petites exploitations peuvent grandement contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Par ailleurs, l'Assemblée Générale de l'ONU par la même résolution a également invité la FAO à faciliter la célébration de l'AIAF, en collaboration avec les Gouvernements, le PNUD, le FIDA, le CGIAR, les autres organismes des Nations Unies concernés ainsi que les organisations non gouvernementales (ONGs) compétentes. Cette résolution engage par ailleurs les États Membres à entreprendre des actions pour la promotion de l'AIAF dans le cadre de leurs programmes respectifs de développement national.

En réponse à cette déclaration, les organisations de producteurs et de la société civile se sont engagées à travers le monde à promouvoir cet événement et contribuer ainsi à l'atteinte de ses objectifs à travers la mise en place de plates-formes inclusives à l'échelle nationale et internationale. C'est dans ce cadre qu'en Côte d'Ivoire, à l'initiative d'Inades-Formation après consultation des différents acteurs, la Plateforme d'Action Nationale pour l'Agriculture Familiale en Côte d'Ivoire (PANAFCI) a vu le jour le 25 janvier 2013.

Actuellement, la plateforme regroupe plus de **410 organisations** issue de différentes catégories socio-professionnelles réparties sur tout le territoire.

La contribution de la PANAFCI au développement de l'agriculture familiale dans le cadre de l'AIAF s'est traduite par la mise en place des comités régionaux et l'implication active de la plateforme dans le comité national de coordination en charge de l'organisation de la célébration nationale de l'AIAF 2014, en collaboration avec le Ministère de l'Agriculture.

A cet effet, la PANAFCI se réjouit de la bonne collaboration avec les différents Ministères en charge des questions agricoles.

## **2. APPROCHE DÉFINITIONNELLE ET IMPORTANCE DE L'AGRICULTURE FAMILIALE**

### **2.1. Approche définitionnelle**

Les différentes parties prenantes se sont accordées au préalable sur une compréhension partagée du concept de «Agriculture familiale», particulièrement les systèmes alimentaires auxquels elle donne vie, pour garantir à terme la souveraineté alimentaire.

L'agriculture familiale est un concept difficile à définir. Comme le contexte varie beaucoup en fonction du climat, de l'environnement socio-économique, politique et de l'orientation de la production, les références en termes de quantités, comme le nombre d'hectares par exemple, sont indicatives. Les exploitations agricoles familiales peuvent cependant respecter certains critères suivants :

- La compétence décisionnelle est entre les mains de la famille exploitante;
- La famille exploitante assume les risques ;
- Les membres de la famille accomplissent la plus grande partie du travail ;
- La famille dispose des terres exploitées, qu'elle en soit propriétaire ou par un bail à long terme ;
- Le capital financier est en grande partie mis à disposition par la famille ou par des bailleurs de fonds classiques, mais pas par des investisseurs institutionnels ;
- Le revenu de la famille provient en majorité de l'activité agricole ;
- La vie de famille est étroitement liée à celle de l'exploitation ;
- L'exploitation et le savoir y associé sont transmis d'une génération à une autre.

Ainsi, selon la FAO, "L'Agriculture Familiale est un moyen d'organiser l'agriculture, la foresterie, la pêche, l'aquaculture et la production pastorale, gérées et exploitées par une famille et qui dépend surtout de la main-d'œuvre familiale, y compris à la fois les femmes et les hommes. La famille et l'exploitation sont liées, co-évoluent et combinent des fonctions économiques, environnementales, reproductives, sociales et culturelles".

Pour la PANAFICI, en s'inspirant de la définition de l'agriculture familiale par les OSC au niveau mondial et suivant le débat organisé à ce sujet en Côte d'Ivoire, on parle d'agriculture familiale quand il y a un lien profond, durable entre la terre (y compris la forêt pour les chasseurs, les fleuves/lacs pour les pêcheurs, le pâturage pour les éleveurs, etc.) et une famille agricole (au sens large) qui la travaille.

Lorsque ce système se traduit par la mise en avant (dans le même temps) de l'Homme, sa santé, son bien-être, la qualité et la stabilité de son alimentation et l'exploitation rationnelle des ressources naturelles en tant que patrimoine collectif.

L'agriculture familiale est tournée à la fois vers la satisfaction des besoins alimentaires de la famille proche et vers la nécessité de dégager des surplus commercialisables, pour nourrir les villes et les campagnes.

## **2.2. Importance de l'agriculture familiale en Côte d'Ivoire**

Quatre points fondamentaux résument l'importance que revêt l'agriculture familiale en Côte d'Ivoire, au niveau économique, social et environnemental :

- L'agriculture familiale nourrit nos campagnes et nos villes : plus de 80% de la nourriture consommée en Côte d'Ivoire provient des exploitations familiales agricoles ;
- Les performances de la Côte d'Ivoire dans le secteur primaire (Cacao, Hévéa, Café, Palmier à huile, etc.) sont le fait de petits exploitants familiaux ;
- Plus de la moitié des recettes d'exportations et des recettes fiscales sont tirées de ces productions ;
- L'agriculture familiale contribue à la réduction de la pauvreté : 60% de la population active vit de l'agriculture et contribue à hauteur de 27% au PIB;
- L'agriculture familiale assure la production alimentaire et la sauvegarde de la biodiversité, de par ses pratiques agro-écologiques et savoirs locaux y associés.

Malgré ces quatre grandes raisons non limitatives attestant de cette importance, le secteur agricole en Côte d'Ivoire (comme nombre de pays africains) reste peu attractif ; bien que dans le même temps, il est convoité par des entreprises étrangères souhaitant y investir.

La célébration de l'AIAF est une opportunité afin d'une part, d'accroître l'implication des décideurs politiques pour un soutien plus accru et d'autre part, de sensibiliser davantage les acteurs directs à la base à une prise de conscience, plus grande, des enjeux et défis liés à ce secteur. Ce qui permettra, in fine, de préparer tant au plan local que national, les conditions propices au développement de l'agriculture familiale et l'épanouissement des familles agricoles en Côte d'Ivoire.

### **3. PRÉOCCUPATIONS DES ACTEURS À LA BASE ET DÉFIS DE L'AGRICULTURE FAMILIALE**

De nombreuses contraintes entravent le développement de l'agriculture familiale. Celles-ci se situent aussi bien au niveau de l'accès et de la gestion des facteurs de production que de la politique de développement de ce secteur.

#### **3.1. Faible accès et contrôle des semences par les petits producteurs**

L'accès et le contrôle des semences par les producteurs constituent un enjeu important tant en Côte d'Ivoire que dans les pays de la sous-région. En effet, dans les tendances internationales actuelles, le changement de paradigmes dans la recherche semencière qui est progressivement passée des mains des paysans à l'Etat, puis au secteur privé via les monopoles semenciers qui influencent la réglementation à leur avantage, fait peser le risque d'une perte du patrimoine semencier traditionnel et des connaissances associées.

Cette situation est aggravée par l'engagement de certains pays voisins dans une dynamique d'expérimentation, voire d'intensification de l'introduction des semences OGM (Organismes Génétiquement Modifiés) comme le coton «Bt» au Burkina. La société civile a exprimé aussi le risque de créer une dépendance permanente du monde rural vis-à-vis de l'approvisionnement en semences, d'une part et de l'alimentation, d'autre part. Considérant l'importance de la place des semences dans le contrôle des systèmes alimentaires, des mesures politiques sont nécessaires pour limiter la vulnérabilité des producteurs vis-à-vis des modèles de dépendance en matière d'approvisionnements en semences. La souveraineté nationale sur le système semencier reste donc un des enjeux importants pour l'avenir des systèmes alimentaires basés sur l'agriculture familiale.

#### **3.2. Non sécurisation des droits fonciers des petits exploitants agricoles**

L'agriculture familiale repose sur un lien profond entre une famille et la terre qu'elle travaille. En plus d'être un des éléments capitaux de la production agro-sylvo-pastorale, la terre revêt un symbole d'existence et d'identité pour les peuples. Elle incarne aussi le lieu de développement et d'entretien de croyances et des savoirs locaux. Le Programme National de Sécurisation du Foncier Rural estime à 22,5 millions d'hectares de terres rurales à immatriculer sur toute l'étendue du territoire national. La Loi de 1998 après sa promulgation accordait une période de 10 ans pour faire identifier les terres. De 1999 à octobre 2012 soit après 15 ans d'application, seuls 200 titres fonciers sur une estimation de plus de 500.000 ont été délivrés et seulement 171 sur 11 000 villages

(8596 villages et 1404 campements) ont eu leurs terres délimitées soit 1,5% enregistrées<sup>1</sup>. Les nouvelles dispositions de cette Loi prises en 2013, prorogent la période de 10 années supplémentaires et le Gouvernement espère que ce temps suffira pour établir les certificats fonciers et l'immatriculation des 22,5 millions d'hectares.

Si ces terres du domaine coutumier où l'exercice de façon paisible et continue des droits coutumiers; n'a pas été constaté au terme de la période de prolongation, elles tombent dans le domaine de l'Etat au regard de l'article 6 de la Loi foncière.

Et pourtant, pour se conformer aux exigences de la loi, les paysans sont confrontés à des défis tels que :

- le poids des formalités administratives, institutionnelles et socio-culturelles ;
- le poids des coûts exigés compte tenu des moyens économiques des populations rurales ;
- des risques de dysfonctionnements d'ordre juridique et administratif;
- des conflits sociaux dans la plupart des régions.

Cette situation amène la plupart des acteurs à s'accorder sur le fait que la difficulté d'application de ces textes pourrait compromettre l'avenir de l'agriculture familiale et les systèmes alimentaires associés du fait du risque de rupture du cordon entre la terre et la famille qui la travaille. En outre, le phénomène d'acquisition massive des terres agricoles par les élites nationales et les entreprises agro-industrielles étrangères, qui prend de l'ampleur dans le pays, constitue également une menace quant à l'avenir de l'Agriculture familiale et des exploitations agricoles familiales en particulier.

Enfin, des problèmes ont été liés à la rareté des pâturages qui entraîne des conflits agriculteurs-éleveurs dans les zones agropastorales. A cela s'ajoutent les problèmes spécifiques des femmes et des jeunes sur l'accès au foncier et son impact sur leurs capacités d'investir dans ce secteur.

### **3.3. Défis du financement de l'agriculture, et des exploitations familiales agricoles en particulier**

A l'instar des autres pays africains, réunis en 2003 au cours d'un sommet de l'Union Africaine à Maputo, la Côte d'Ivoire a paraphé «la Déclaration de Maputo». A travers celle-ci, les Gouvernements de l'ensemble de ces pays ont décidé entre autres :

<sup>1</sup> Ces chiffres sont publiés sur le site officiel du gouvernement ivoirien ([www.gouv.ci](http://www.gouv.ci))

«de remanier la vision à long terme de la stratégie de développement du secteur agricole, y compris l'élevage, les ressources forestières et les pêcheries par l'introduction de politiques et stratégies spécifiques au profit des petites exploitations agricoles et de sécurité alimentaire à l'horizon 2010»;

«de préparer des projets spécifiques prioritaires et programmes d'investissement à moyen terme dans chaque pays, en vue de combattre la faim et la pauvreté en Afrique. A cette fin, ces Gouvernements se sont engagés à allouer, chaque année, au moins 10% de leur budget national au secteur de l'agriculture, dans un délai de cinq ans»;

Cependant, une étude<sup>2</sup> révèle qu'en Côte d'Ivoire, depuis les années 80, les dépenses consacrées au secteur agricole connaissent une baisse sensible qui est la conséquence de la politique de privatisation, de libéralisation de l'économie et du peu d'intérêt accordé à l'agriculture. Il se dégage que sur la période de 1999 à 2007, le budget global du secteur agricole s'est situé en moyenne à 69,5 milliards de FCFA par an, soit 3,8% du budget annuel moyen.

Cette situation s'est quelque peu améliorée avec la mise en œuvre du PNIA 2010 - 2015. En effet, le budget d'investissement du secteur agricole est passé d'environ 44,5 milliards de FCFA en 2010 à 80,3 milliards de FCFA en 2013.

Toutefois, l'important déficit d'investissement dans le secteur agricole surtout en ce qui concerne le développement des infrastructures agricoles (routes, barrages, etc.), la recherche agricole et le soutien au développement des structures et mécanismes de financement spécialisés, constitue un véritable frein à l'essor de l'agriculture familiale. La récente décision du Gouvernement ivoirien de dissoudre la seule institution financière faisant office d'établissement bancaire dédiée au secteur agricole (Banque pour le Financement de l'Agriculture - BFA) sans qu'une alternative précise ne soit proposée est regrettable.

### **3.4. Défi de la valorisation du statut socio-professionnel des petits producteurs et du manque d'intérêt des jeunes pour l'agriculture**

En Côte d'Ivoire, comme dans beaucoup de pays africains, le métier d'agriculteur est très peu valorisé bien que l'agriculture soit considérée comme la pierre angulaire de l'économie nationale. Par exemple, le métier d'agriculteur n'est pas pris en compte par les services de sécurité sociale avec pour la conséquence l'incapacité des agriculteurs familiaux à accéder convenablement aux soins de santé et à garantir leur retraite.

<sup>2</sup> Diagnostic du secteur agricole des pays: dépenses publiques, cas de la Côte d'Ivoire, CAADP, octobre 2010.

Aujourd'hui, les jeunes, garçons et filles se désintéressent des métiers de l'agriculture ; certains se retrouvent producteurs agricoles par défaut et non par désir, encore moins avec un projet pertinent et viable.

Mais, qu'est-ce qui poussent fondamentalement les jeunes à se désengager de l'agriculture ?

L'analyse de cette situation appelle les constats suivants:

- L'attrait des villes et le désir d'un cadre de vie plus confortable;
- La pénibilité du travail dans l'agriculture familiale, surtout dans le contexte actuel où le travail est quasi manuel avec des outils pour la plupart restés rudimentaires;
- Le faible niveau de connaissances techniques, des équipements, l'insuffisance des cadres de formation et le faible accès au crédit agricole;
- Le regard social – ce que les "gens" disent des producteurs agricoles et plus largement des paysans – ne valorise pas assez les métiers agricoles aux yeux des jeunes. L'auto sous-estimation psychologique et sociale des acteurs eux-mêmes est problématique;
- L'inadéquation entre le contenu des formations dispensées à l'école avec la vie agricole dans ses réalités locales et les rythmes de l'agriculture familiale.

Alors, comment fonder le développement de l'agriculture familiale si la jeunesse qui devrait assurer la relève et la faire vivre n'est pas intéressée, séduite, encouragée ?

De la pertinence de la réponse à cette question, dépend l'avenir de l'agriculture familiale.

### **3.5. Défi d'amélioration de la rentabilité de l'agriculture familiale**

Le niveau de revenus des familles agricoles rurales demeure faible pour leur permettre de mener une vie digne, notamment en raison des prix bas des produits agricoles et la volatilité des prix sur les marchés. Les producteurs se trouvent contraints aux pratiques de vente bords champs. Ce qui rend l'agriculture familiale de moins en moins rentable, accentuant ainsi la pauvreté des populations en milieu rural.

En Côte d'Ivoire, divers programmes et projets de développement ont été réalisés pour assister ces petits exploitants et favoriser le développement de leurs activités mais leur situation socio-économique demeure critique.

Les raisons de cette situation sont multiples; il s'agit entre autres :

- d'une insuffisante prise en compte du développement des capacités entrepreneuriales dans les services d'encadrement de proximité ;
- d'une faible valorisation en termes de prix et de diversification de dérivés des produits agro-pastoraux issus des exploitations agricoles familiales ;
- d'une absence de systèmes de sécurité sociale et d'assurance pour les agriculteurs familiaux.

## **4. PROPOSITIONS DE MESURES POLITIQUES**

Des défis (non exhaustifs) de l'agriculture familiale ainsi présentés, se dégagent trois piliers principaux et prioritaires qui peuvent aider à les relever:

- Un choix politique clair du développement des systèmes alimentaires basés sur l'agriculture familiale en Côte d'Ivoire; l'élaboration et la mise en œuvre effective de mesures politiques et programmes pour la soutenir.
- L'engagement des parties prenantes et de la société civile dans la promotion des systèmes alimentaires basés sur l'agriculture familiale.
- La production de résultats de recherche et de données statistiques fiables. Ceci peut conduire, non seulement à la mise en œuvre des choix mais également à l'évaluation et l'actualisation de ces derniers.

Le processus d'élaboration de la Loi d'orientation agricole en cours, doit être mis à profit pour consacrer l'option de la Côte d'Ivoire pour des systèmes alimentaires basés sur l'Agriculture familiale. C'est-à-dire des systèmes alimentaires qui :

- produisent durablement et rendent accessibles, en quantité et qualité suffisantes, des ressources pour l'alimentation saine, tant dans les villes que dans les campagnes ;
- exploitent le patrimoine naturel (terres, semences, eau, forêts, etc.) de manière responsable pour le bien-être commun et l'entretiennent soigneusement pour le transmettre aux générations futures ;
- promeuvent le bien-être et la dignité de tous et de toutes - producteurs, transformateurs, commerçants, consommateurs, ruraux et urbains, hommes et femmes ;
- privilégient l'auto-détermination et le contrôle politique, sociale et économique par tous ceux qui y prennent part et qui en vivent.

Ci-dessous, des mesures politiques concrètes à prendre.

### **4.1. – Garantir l'accès durable des petits producteurs aux semences de qualité**

Elaborer et faire appliquer une stratégie de production et de distribution des semences impliquant la participation paysanne à tous les niveaux avec un accent particulier sur la réhabilitation des produits menacés de disparition;

- Dans le cadre du processus d'élaboration et d'adoption d'un règlement portant sur la prévention des risques biotechnologiques dans l'espace UEMOA, soutenir la prise en compte des fondamentaux suivants :
  - le droit inaliénable des communautés de vivre dans des « zones sans OGM » par exemple, les centres d'origine et ceux de grande diversité telles les aires protégées) ;
  - l'obligation de traçabilité et d'étiquetage des produits OGM et dérivés ;
  - le principe d'imprescriptibilité des délais de recours et d'action pour les infractions découlant de l'utilisation des OGM.

#### **4.2. Adopter des mesures garantissant la sécurisation durable des droits des petites exploitations agricoles paysannes sur le foncier**

- Prendre des mesures pour rendre l'opération d'immatriculation des terres plus accessible aux paysans;
- Réglementer le phénomène d'acquisition massive des terres en limitant la superficie acquérable par une personne.

#### **4.3. Assurer le financement adéquat de l'agriculture, et des exploitations familiales agricoles, en particulier**

- Mettre en œuvre les engagements de la déclaration de Maputo qui exige aux Gouvernements l'affectation d'au moins 10% du budget de l'Etat avec une attention particulière sur les services au profit des exploitations agricoles familiales (la recherche, la formation, etc.), le développement des infrastructures pour la maîtrise de l'eau (barrage, systèmes d'irrigation), la transformation, le transport et la commercialisation ;
- Soutenir et stimuler le développement de la microfinance communautaire par une réglementation et un encadrement spécifiques;
- Mettre en place une politique de bonification des intérêts sur le crédit agricole ;
- Subventionner l'acquisition des intrants et équipements agricoles par les petits producteurs et leurs organisations ;
- Mettre en place une politique pour le développement de l'assurance agricole en milieu paysan.

#### **4.4. Valoriser le statut socio-professionnel des producteurs agricoles et promouvoir les jeunes dans l'agriculture**

- Procéder à un recensement général des producteurs agricoles par secteurs d'activités, reconnaître les organisations des producteurs comme interlocuteurs crédibles et prendre les dispositions pour le contrôle effectif de la Chambre Nationale d'Agriculture par les producteurs;
- Prendre des mesures pour la mise en place des systèmes de sécurité sociale pour les familles agricoles (Assurance maladie; allocations familiales, la pension de retraite, assurance accident-invalidité) et la constitution d'un fonds d'aide à l'installation des jeunes dans l'agriculture;
- Intégrer dans l'enseignement primaire, secondaire, académique, les programmes appropriés d'initiation aux métiers agricoles ;
- Adopter annuellement une journée agricole nationale dédiée à la valorisation de l'agriculture familiale (agriculture, pêche, élevage, etc.) et le dialogue entre l'ensemble des parties concernées;
- Relancer et institutionnaliser le Salon de l'Agriculture et des Ressources Animales (SARA) et encourager les autres initiatives similaires, pour mieux promouvoir les systèmes alimentaires basés sur l'agriculture familiale.

#### **4.5. Adopter des mesures visant l'amélioration de la rentabilité des exploitations agricoles familiales**

- Mettre en place des mécanismes de protection de l'Agriculture Ivoirienne ;
- Entreprendre des projets spécifiques au développement de l'entreprenariat collectif agricole au profit notamment des jeunes;
- Mettre en place une politique de promotion des pâturages protégés dans le secteur de la production animale face aux conflits récurrents agriculteurs-éleveurs.

## **5. ENGAGEMENTS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE**

Les organisations de producteurs et de la société civile s'engagent à épauler les efforts du Gouvernement, notamment par les actions suivantes :

1. Relayer l'information sur les initiatives gouvernementales au profit des producteurs et du monde agricole en général ;
2. Suivre la mise en œuvre des mesures politiques prises et conduire des études participatives sur leurs impacts et fournir un feedback aux autorités, leur permettant de faire les ajustements qui s'imposent;
3. Organiser annuellement une semaine de « solidarité ville-campagne » pour promouvoir un dialogue entre les acteurs du monde agricole (producteurs, commerçants, transformateurs, consommateurs, décideurs, chercheurs, etc.), exposer le potentiel agricole et les services disponibles pour son développement, favoriser la mise en relation d'acteurs, le partage des résultats de la recherche et de l'innovation paysanne, soutenir des réflexions et débats collectifs sur les politiques agricoles et leurs impacts sur l'agriculture familiale.

7

Handwritten text at the bottom of the page, possibly a signature or date.

